

Séance du 25 janvier 2021 *

La Directrice générale du CPAS Natacha IDE et la Directrice générale de la Ville Valérie COURTAÏN ont présenté le rapport annuel relatif aux synergies mises en place ou à développer entre la Ville et le CPAS. Les économies d'échelle ont aussi été évoquées.

Interpellation citoyenne

Anne LE QUEMENT, membre du groupe Nivelles en Transition, est intervenue au sujet des risques liés au déploiement de la 5G. Elle a souhaité qu'une motion complémentaire soit votée proposant notamment à l'autorité ad hoc de faire passer les antennes-relais de la classe 3 vers la classe 2. « Nous vous demandons de mettre tout en œuvre pour manifester avec les membres de Nivelles en Transition votre désapprobation face au déni de démocratie qu'est le déploiement en marche forcée de la 5G », a-t-elle déclaré.

L'Echevin Pascal RIGOT a rappelé que le débat a déjà eu lieu lors de la séance du conseil communal de mai et qu'une motion a été votée. « Nous avons souhaité envoyer un signal à la Région wallonne. Une évaluation sanitaire et environnementale est en cours. En ce qui nous concerne, tant que la Région wallonne n'a pas statué, nous n'acceptons pas que la 5G soit déployée sur Nivelles ».

Le Bourgmestre Pierre HUART s'est rallié au point de vue de la Ministre des Télécommunications, Petra DE SUTTER qui a déclaré dans le journal « L'Echo » : « *Je n'ai jamais pensé qu'il ne fallait pas avoir la 5G. Oui, il faut la 5G, mais de façon intelligente et en respectant le principe de précaution.* ».

Bilan et analyse de l'action « Un billet doux entre nous »

Aux questions de Gaëtan THIBAUT (PluS) et d'Evelyne VANPEE (cdH), l'Echevin Benoît GIROUL a répondu que « 73 commerçants et 26 établissements HoReCa s'y sont inscrits ». Il a regretté que ce dernier secteur n'y ait participé que 4 jours !

Il a déclaré que « 19.000 billets ont été distribués en 4 semaines et représentent des achats pour 500.000€ ».

L'Echevin a insisté sur la relance de « Billet doux » pour l'HoReCa dès leur ouverture mais aussi sur la mise en place d'une opération spécifique au niveau des métiers de contact.

Nouveau conseiller

Suite à la démission de Claudine THEYS, Christian GLINEUR a prêté serment et a pris ses fonctions de Conseiller communal.

C'est Bruno PETRUCCIOLI qui remplacera ce dernier comme Conseiller CPAS.

Mesures d'allègement fiscal liées à la crise sanitaire

Ne seront pas appliquées pour l'exercice 2021, en plus de la taxe sur le débit de boissons et de la redevance pour l'occupation du domaine public lors du placement de terrasses, tables et chaises, la taxe sur l'exploitation des loges foraines et loges mobiles. Le point a été adopté à l'unanimité moins 1 abstention.

Aire de dispersion et parcelle des étoiles

Le cahier spécial des charges et le montant estimé du marché (45.000,00 € TVAC) concernant ces aménagements au cimetière de Nivelles ont été approuvés. « C'est une parcelle pour l'ensemble des cimetières nivellois », a déclaré Pierre HUART.

Energie

Les Conseillers communaux ont pris acte du rapport annuel final 2020 de l'état d'avancement des activités du conseiller en énergie communal.

Suite aux interventions de Louison RENAULT (PluS) et d'Evelyne VANPEE, l'Echevin Pascal RIGOT a confirmé qu' « un audit des bâtiments sportifs sera réalisé par la Régie Communale Autonome avec la collaboration du conseiller en énergie. Au niveau du Waux-Hall, nous avons entamé les démarches pour le rachat de la partie Communauté française. Une fois propriétaire, nous pourrions entamer la rénovation ».

CPAS : tutelle spéciale d'approbation

La présidente Colette DELMOTTE a présenté le budget du CPAS. « Le service ordinaire à l'exercice propre enregistre un mali de +/- 1.168.703 € qui a été comblé grâce à un prélèvement de 799.180 € et à une partie de la dotation communale », a-t-elle déclaré.

Les dépenses et recettes ordinaires s'élèvent à 21.173.414,67 € dont 6.095.664 € de dotation communale, ce qui équivaut à 209 €/citoyen/an.

Les dépenses et recettes extraordinaires s'élèvent à 8.176.618,00 €.

A l'extraordinaire, la Présidente a relevé les achats d'ordinateurs dus à la crise sanitaire, le financement de l'extension de la Maison de Repos qui bénéficiera d'un subside de 2.500.000 €, ainsi que de ses équipements (cuisine, buanderie, camion frigo, aménagement du patio), un plan chaleur...

Gaëtan THIBAUT a déclaré que le groupe PluS allait soutenir le budget du CPAS parce que « le travail est bien effectué. A Nivelles, la pauvreté existe et il est important d'aider ces personnes ».

Suite aux questions de Louison RENAULT, Colette DELMOTTE lui a répondu que « depuis plusieurs années, nous essayons de maîtriser fortement les dépenses, notamment au niveau du poste fonctionnement. En ce qui concerne les dépenses en personnel, nous ne remplaçons pas les personnes partant à la pension ». La directrice générale Natacha IDE a ajouté que « nous avons des services annexes qui ne dépendent pas toujours d'un CPAS comme une maison de retraite, un centre de santé mentale, de médiation de dettes... Ces services génèrent des coûts en personnel même s'ils sont subsidiés ».

Le Bourgmestre Pierre HUART a précisé que « selon le profil financier de Belfius, en Brabant wallon, c'est la Ville de Nivelles qui donne la plus grande dotation à son CPAS ! ».

Le budget du CPAS a été voté à l'unanimité.

Grand-Place : Abribus

Bernard DE RO (cdH) a regretté que depuis les travaux de rénovation de la Grand-Place achevés en 2011, il n'y a plus aucun abribus pour les usagers. Il a proposé d'installer des modules temporaires dans l'espace engazonné face à la Collégiale pendant l'automne et l'hiver.

D'après Pascal RIGOT, « tout le Collège est d'accord avec le Conseiller sur le principe. Le problème est le litige avec la société qui l'a rénovée. Nous n'avons toujours pas de réponse de leur part. L'installation de mobiliers plus lourds comme des abris bus et des parkings à vélos sécurisés sur des zones enherbées ne nous réjouit pas. Nous voulons préserver les espaces verts. Il faudra encore s'armer de patience ».

Acquisition du terrain pour la future école du Val de Thines

« Quelle est l'état d'avancement du dossier ? », a demandé Evelyne VANPEE.

« Il y a un an, le Collège communal a mandaté le Comité d'acquisition pour une estimation du terrain », lui a répondu Colette DELMOTTE.

Le Bourgmestre Pierre HUART a précisé qu'une enquête publique pour la 1^{ère} phase du projet - qui ne concerne pas la future école - a été lancée début février.

Vitesse excessive

Véronique VANDEGOOR (DéFI) et Gaëtan THIBAUT sont intervenus au sujet de la circulation au fg de Namur et de l'état de la voirie au quartier de la Maillebotte.

Ils souhaitent limiter la circulation des camions venant du zoning et des bus qui engendrent des fissures dans les maisons. « Pourquoi ne pas installer une zone 30, comme aux abords de l'école ? », ont-ils précisé.

L'Echevin Pascal RIGOT a affirmé que « les zones de parking élargies au fg de Namur ont eu comme avantage de limiter la vitesse générale. Mais le trafic demeure important partout à Nivelles ! Pour la Maillebotte, ça fait partie du PCM (Plan Communal de Mobilité) qui est à l'étude pour le moment. Ce document proposera des solutions qui vont nécessiter d'importants travaux. Nous ne pouvons donc pas envisager d'infrastructures temporaires car cela a un coût. A propos de la mise en place d'une zone 30, les services concernés la déconseillent car les voiries sont trop larges ce qui poussent les automobilistes à rouler à du 50km/h ».

Suite à la question de Bernard DE RO sur la vitesse excessive rue Sainte-Barbe, le Bourgmestre Pierre HUART a affirmé que passer en zone 30 nécessite des aménagements spécifiques. « Réaliser des casse-vitesse pose aussi des problèmes de vibration. La zone de police dispose d'un appareil afin de mesurer la vitesse », a-t-il souligné.

Cartes de revendeurs de voitures

Evelyne VANPEE a relevé la problématique des cartes de revendeurs de voitures apposées illégalement sur les vitres des voitures. « Quelles dispositions pourraient prendre la Ville pour supprimer cette pratique ? », a-t-elle demandé.

Il faut savoir que Nivelles est une des rares villes à avoir notifié dans son Règlement Général de Police Administrative - intégré dans le Code de la citoyenneté - l'interdiction du dépôt de tracts. « Depuis 2016, nous avons demandé la tolérance zéro à nos Gardiens de la Paix. Nous avons traité 18 dossiers dont 15 avec amende, 1 sans suite et 2 assortis d'une médiation », a signalé le Bourgmestre Pierre HUART.

Malheureusement en février 2019, le Ministre régional Carlo DI ANTONIO a décidé de faire passer toute une série d'infractions en délinquance environnementale dont le fait de déposer les cartes plastifiées.

« Depuis cette date, nous ne pouvons plus poursuivre administrativement. Les policiers peuvent constater. Le procureur du roi et le délégué sanctionnateur régional sont les seuls compétents pour sanctionner », a déploré le Bourgmestre Pierre HUART.

Nouvelles poubelles

Gaëtan THIBAUT est intervenu au sujet de l'installation de nouvelles poubelles en suffisance dans les quartiers, notamment pour pouvoir y jeter les sachets de déjections canines.

Le Bourgmestre Pierre HUART a rappelé que les poubelles avec sachets collecteurs avaient été retirées car elles étaient vandalisées et dépouillées des sacs dès approvisionnement ! Un stock de sacs est d'ailleurs disponible à l'Hôtel de Ville pour les citoyens intéressés.

Il a ajouté qu'à certains endroits, des habitants déposaient leurs déchets ménagers dans les poubelles de rue. « Nous allons travailler avec l'asbl Be Wapp pour réaliser une étude quartier par quartier ».

De nouvelles poubelles devraient être installées dans le courant du 1^{er} semestre de cette année.

Ilôt Saint Roch - permis octroyé

Le Bourgmestre Pierre HUART a précisé dans sa réponse que le permis a été octroyé par les 3 autorités que sont la Fonctionnaire déléguée, le Fonctionnaire technique et celui des implantations commerciales. Aucun recours n'a été introduit pour les voiries.

Ce complexe immobilier longera idéalement le RAVeL et la surface alimentaire qui devrait s'installer en contrebas à la place de l'ancien Aldi.

Permis octroyé pour l'implantation d'une éolienne

« Quels sont les tenants et aboutissants », a demandé Gaëtan THIBAUT.

L'Echevin Pascal RIGOT a rappelé l'historique du projet situé entre Nivelles et Genappe. « Le permis a finalement été octroyé mais est conditionné au niveau du bruit, des oiseaux et de la nature. Le promoteur WindVision doit se conformer aux directives du permis délivré !

Concernant les riverains, il y a plus de 600 mètres », a-t-il affirmé.

Projet immobilier Chantrenne

Louison RENAULT est intervenu au sujet du projet de construction de 5 maisons et de 68 appartements sur le site des anciens ateliers Edmond Chantrenne, rue Roblet. Il a souhaité avoir aussi plus d'informations sur l'extension hors de l'îlot.

« Nivelles a un passé industriel. La volonté du Collège communal est de réaffecter ces sites abandonnés et de ne pas laisser des sites pollués », a expliqué le Bourgmestre Pierre HUART.

Le Bourgmestre a clôturé en soulignant que le projet ne prévoyait pas de 2^{ème} phase.

ERRATUM - Séance du 14 décembre 2020

Hôtel Rifflart

Evelyne VANPEE s'est déclarée satisfaite du refus délivré par la Région wallonne pour le permis d'urbanisme sollicité par un promoteur en vue d'y construire un complexe hôtelier.

* Compte-rendu non exhaustif des points abordés en séance publique.